

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP07407822X0007

Commune de CLERMONT

date de dépôt : 25/05/2022  
demandeur : Monsieur FENAILLE  
Alexandre  
pour : Ouverture sur la façade sud sur  
l'annexe existante  
adresse terrain : BOTESSE  
74270 CLERMONT

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de CLERMONT**

**Le Maire de CLERMONT,**

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 25/05/2022 par Monsieur FENAILLE Alexandre, demeurant 472 route de Botesse 74270 CLERMONT FRANGY et affichée le 31/05/2022 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour ouverture sur la façade sud sur l'annexe existante ;
- sur un terrain situé BOTESSE 74270 CLERMONT ;
- pour une surface de plancher créée de 0.00 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme du Pays de Seyssel approuvé le 25/02/2020, mis à jour les 23/07/2020 et 22/03/2021 et modifié le 09/11/2021 ;

Vu la carte des aléas naturels du dossier d'information préventive notifié par le préfet le 07/11/2011 ;

Vu l'avis du gestionnaire du réseau public d'assainissement non collectif du 02/06/2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

La déclaration préalable est ACCORDEE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

La nuance de teinte des matériaux de façades et de toiture sera déterminée en accord avec la commune sur échantillon, avant réalisation (article R.111-27 du code de l'urbanisme).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ne devra être adressée qu'après réalisation des abords prévus dans la demande susvisée (article R.462-1 du code de l'urbanisme).

A CLERMONT, le 16/06/2022  
Le Maire,  
M. Christian VERMELLE

